

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 Mai 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le-vingt et trois mai à DIX HEURES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes VAISSIERE Pascale, DAMIEN Mélanie, GLEIZES Laure, RIVAIRAN Laetitia, COUGNAUD Caroline, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, COUSINIER Denis, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky, ROLLAND Pascal

Secrétaire : Pascale VAISSIERE

=====

Ouverture de la séance par le Maire sortant
Proclamation de la séance

1) Election du Maire

Denis COUSINIER, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Le doyen enregistre la candidature de M. Pascal ORBILLOT et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Et le doyen de l'assemblée Denis COUSINIER proclame les résultats :

| | |
|---|----|
| * nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 11 |
| * nombre de bulletins nuls ou assimilés : | 0 |
| * suffrages exprimés : | 11 |
| * majorité requise : | 6 |

A obtenu : **11 voix**

M. Pascal ORBILLOT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2) Election des adjoints

Monsieur le Maire nouvellement élu informe le conseil municipal qu'il y a lieu maintenant de délibérer pour fixer le nombre des adjoints.

Il propose à la nouvelle équipe de porter ce nombre à 2, nombre qui n'excède pas 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de porter à 2 le nombre des adjoints de la commune de Massaguel.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme. Laëtitia RIVAIRAN: 11 voix

Mme. Laëtitia RIVAIRAN est proclamé(e) Premier adjoint au maire.

Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Michel ORCAN : 11 voix

M. Michel ORCAN est proclamé deuxième adjoint au maire.

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, modifié par cette loi, autorise le maire à

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

3) Vote des commissions et des délégués

Les personnes en bleu sont les présidents des commissions

- **Commission d'appel d'Offre** : **Pascal ORBILLOT**, Jean-Yves BOYER, Pascal ROLAND, Pascale VAISSIERE
- **Commission travaux et urbanisme** : **Michel ORCAN**, Jacques PASSABOSC, Pascal ROLAND, Pascal ORBILLOT, Jean-Yves BOYER, Denis COURSINER
- **Commission finances** : **Pascale VAISSIERE**, Michel ORCAN, Pascal ORBILLOT, Laëtitia RIVAIRAN, Laure GLEIZES
- **Commission relation avec les associations** : **Pascale VAISSIERE**, Pascal ROLAND, Mélanie DAMIEN, Laure GLEIZES, Jacques PASSABOSC
- **Commission école** : **Laetitia RIVAIRAN**, Laure GLEIZES, Mélanie DAMIEN, Pascale VAISSIERE
- **Commission maison de retraite « Les Arcades »** : **Laure GLEIZES**

DELEGATIONS :

- **SDET** : Jean-Yves BOYER, Pascal ROLAND
- **SIVOM** : Michel ORCAN, Pascal ORBILLOT
- **Pas du Sant** : Michel ORCAN, Pascal ORBILLOT
- **SIPOM** : Mélanie DAMIEN
- **Parc du haut Languedoc** : Jacques PASSEBOSC, Pascal ORBILLOT

Les délégués aux commissions de la communauté des communes seront désignés lors du prochain conseil.

Fin de séance à 12h30